



Réunion des Musées Régionaux - Cité du Volcan

REGLEMENT OFFICIEL

Collecte de photos

« La Plaine des Cafres avant 1980 »

ARTICLE 1- ORGANISATION

Afin de donner une nouvelle dynamique à sa politique culturelle, la Région Réunion, en parallèle à un vaste programme de rénovation de ses équipements, a regroupé la gestion, la préservation et la mise en valeur de ses quatre musées : Stella Matutina, le MADOI –Domaine de Maison Rouge, Kélonia et la Cité du Volcan, au sein de la société « Réunion des Musées Régionaux » (RMR).

La Cité du Volcan, implantée à la Plaine des Cafres, sur la commune du Tampon, est un centre de culture scientifique dédié au Piton de la Fournaise, à la vulcanologie et aux sciences de la Terre.

La Réunion des Musées Régionaux –Cité du Volcan ci-après dénommée « l'Organisateur » organise une collecte de photos intitulée «La Plaine des Cafres avant 1980 » du 1^{er} mai au 15 juillet 2017.

ARTICLE 2 : OBJET DE L'OPERATION

La Cité du Volcan fête cette année ses 3 ans d'existence depuis sa réhabilitation, et ses 25 ans depuis la création de la Maison du Volcan en 1992. Pour célébrer cet évènement, de nombreuses activités seront organisées, afin d'impliquer le grand public à la vie culturelle de la structure. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette collecte de photos.

Le thème choisi est : « La Plaine des Cafres avant 1980 » Il s'agit de mettre en avant le patrimoine cafrilainois à travers les photos souvenirs des habitants et de ceux qui ont vécu dans la région.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette collecte de photos est à destination de toute personne possédant une collection de photos privée de photos représentant des paysages, des quartiers, des monuments, des scènes de vie, des personnes dans un décor cafrilainois. Le participant devra envoyer une ou plusieurs photo(s) ancienne(s) datant du début du siècle jusqu'aux années 1980.

La participation à la collecte entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le ou les clichés devront être transmis avant le 15 juillet 2017 :

- à l'adresse postale de la CDV - Service Culturel - RN3 Bourg Murat –97418 Plaine des Cafres
- ou déposés à l'accueil de la Cité du Volcan
- ou encore envoyés par mail à l'adresse josian.soubaya.cdv@museesreunion.re

Le participant précisera son nom, son adresse et son téléphone ainsi que toutes informations qu'il jugera importante relatives à la photographie.

Aucune quantité limitée de photo par participant n'est fixée pendant toute la durée de la collecte.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera la non attribution de l'entrée offerte à tous les participants sélectionnés.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT

La collecte de photos est ouverte du lundi 1^{er} mai au samedi 15 juillet 2017. Toute photo remise après le 15 juillet 2017 à 17h00 heure locale ne pourra pas être retenue.

Les photos retenues feront l'objet d'une exposition à la Cité du Volcan à compter du 1^{er} août 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, elles seront également publiées sur le site des musées régionaux et sur le Facebook de la Cité du Volcan.

Toutes les photos seront rendues à la fin de l'exposition.

ARTICLE 6 : GAINS

Tous les participants sélectionnés (photos exposées) seront invités à la manifestation « *L'Ambians' Volcan* » organisée le samedi 05 août de 14h à 17h à la Cité du Volcan, où auront lieu des conférences sur la Plaine des Cafres et ses alentours ainsi que des projections et échanges autour des porteurs et des anciens guides du volcan.

ARTICLE 7 : MODALITES D'ATTRIBUTION

Les entrées gratuites seront à retirer le jour même de la manifestation, soit le 05 août 2017 à partir de 12h à l'accueil de la Cité du Volcan, sur présentation d'une pièce d'identité.

ARTICLE 8 : DROIT A L'IMAGE

Le Participant atteste sur l'honneur être l'auteur de la photographie transmise. Le Participant garantit que la photographie proposée est originale, inédite et qu'il est seul détenteur des droits d'auteur attachés à cette photographie. À ce titre, le Participant fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assume la charge de tous les éventuels frais et paiements en découlant.

Le Participant devra s'assurer que les personnes clairement reconnaissables sur les photos transmises lui ont donné l'autorisation d'utiliser leur image, par la signature d'un formulaire de renonciation au droit à l'image dont un modèle est proposé ci-après. Le participant fournira une copie du formulaire signé pour la photo concernée.

Les participants ou représentants légaux cèdent tous droits d'utilisation et de reproduction des photos à RMR et autorisent la diffusion de leur œuvre et de leur nom dans le cadre de cette collecte (médias, articles de presse, site web etc.)

ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 12 – REGLEMENT

Le fait de participer à cette collecte implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur. Le règlement peut être consulté sur le site Internet : www.museesreunion.re et ce jusqu'à la date de la publication du résultat des photos retenues pour l'exposition. .

Formulaire de renonciation au droit à l'image

Je soussigné (e) (nom du modèle ou du figurant),

accorde à (nom du photographe ou du réalisateur),
ses représentants et toute personne agissant avec la permission du photographe ou du réalisateur (y compris toute agence publiant ou distribuant le produit fini), la permission irrévocable de publier toutes les photographies ou les images que vous avez prises de moi :

le..... à (date et lieu).

Ces images peuvent être exploitées dans le cadre de la collecte de photos organisée par la RMR-Cité du Volcan (exposition, internet, réseaux sociaux, presse)

Je m'engage à ne pas tenir responsable le photographe ou le réalisateur précité ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

Nom du modèle :

Adresse :

Code postale et ville :

Pays :

Le

Signature du modèle

Le

Signature du témoin

Renonciation par le parent/tuteur d'enfant mineur

Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette renonciation en son nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consens à l'utilisation des photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire.

Nom du parent/tuteur légal :

Le

Signature du modèle

Le

Signature du témoin